Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260430-2026_032-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 21 - Votants : 22

Le jeudi 30 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (21) : GUILLEMOT Stéphanie, BILLARD Maïka, RENAULT Emmanuel, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, MORIN Patrick, COUETTE Patrick, SOROKA Christine, COURAUD Florence, CORNICHET Karine, BERTAPELLE Carole, AUBERT Jean Baptiste, MERLET Antoine, VAN HAM Christelle, MAHEO Jean Philippe, LEFRANC Julien, SCULO Anne, RETAILLEAU Annie, ENGLER Cyrille, MICHELEAU Flavie.
Pouvoir (1) :
MOCQUET Julien a donné pouvoir à MICHELEAU Flavie
Absent :
PERRIAU Olivier
Secrétaire de séance : VAN HAM Christelle
Quorum : Atteint

FINANCES

2026-032 - TARIFS COMMUNAUX 2026 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2025-050 POUR ERREUR MATERIELLE

Lors de la séance du 11 décembre 2025, l'assemblée a validé les tarifs communaux pour l'année 2026.
Une erreur matérielle est à modifier et concerne le droit de place comme indiqué ci-dessous :

Droit de place	Le mètre linéaire par jour de déballage	1,00 €
	Le mètre linéaire par jour de déballage avec utilisation électricité	1,00 €

Il convient de modifier la ligne « mètre linéaire par jour de déballage comme suit :

Droit de place	**Le mètre linéaire par jour de déballage**	**0.85 €**

Après avis favorable à la majorité de la commission Finances, Administration, RH du 20 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260430-2026_032-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- De modifier la délibération n°2025-050 relative au tarifs communaux comme indiqués ci-dessus.
- De donner pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (J. MOCQUET)

Le Secrétaire
Mme Christelle VAN HAM

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN
56 (Morbihan)

Le Maire
Mme Stéphanie GUILLEMOT